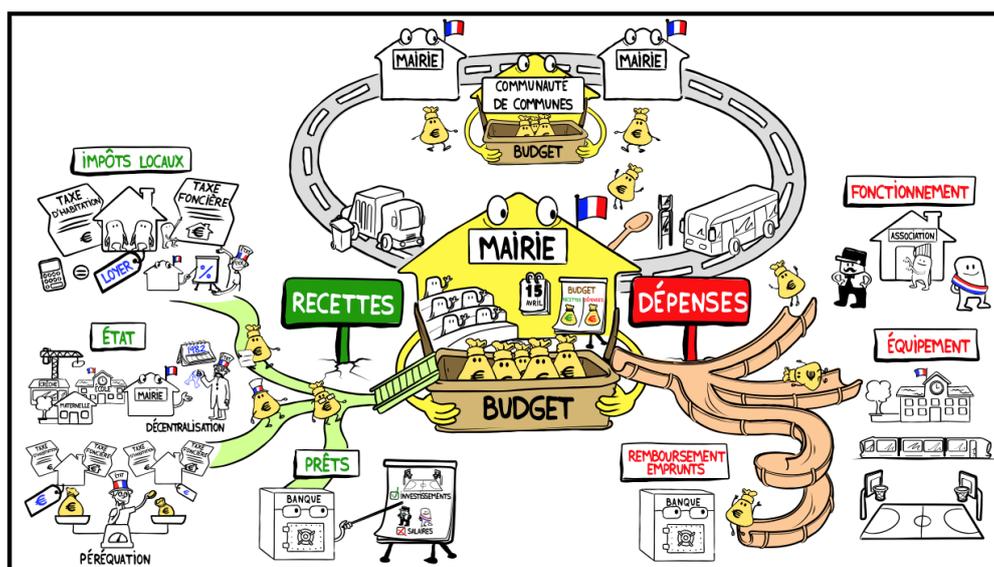




Conseil municipal Du 6 avril 2021

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021



Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L.2313-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Les résultats globaux de clôture s'établissent comme suit :

	2018	2019	2020
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 324 421,37	894 572,89	1 078 836,16
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	434 177,53	572 415,46	541 160,93
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 758 598,90	1 466 988,35	1 619 997,09

1. Section de fonctionnement 2021

Chapitre	Dépenses			
	BP 2020	BP+DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1 248 725,00	1 190 675,00	725 128,81	1 151 510,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 800 000,00	1 820 000,00	1 748 265,40	1 820 800,00
014 - Atténuations de produits	1 300,00	1 300,00	841,00	800,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	57 621,65	73 851,63	0,00	40 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	81 883,24	0,00	80 849,22
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 913,60	65 265,38	65 265,38	60 457,80
65 - Autres charges de gestion courante	120 277,64	126 387,64	121 634,47	117 283,00
66 - Charges financières	20 000,00	20 000,00	12 410,87	13 500,00
67 - Charges exceptionnelles	138 900,00	138 900,00	10 093,54	230 877,14
Totaux	3 451 737,89	3 518 262,89	2 683 639,47	3 516 077,16

Variation BP2021/BP2020

1,86%

Chapitre	Recettes			
	BP 2020	BP+DM 2020	Réalisé 2020	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	694 572,89	694 572,89	694 572,89	658 836,16
013 - Atténuations de charges	50 000,00	60 000,00	127 331,36	45 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 790,00	47 590,00	57 906,29	50 550,00
73 - Impôts et taxes	2 148 560,00	2 164 560,00	2 273 420,40	2 155 400,00
74 - Dotations, subventions et participations	455 820,00	478 645,00	511 617,13	563 879,00
75 - Autres produits de gestion courante	35 995,00	10 995,00	25 457,54	32 262,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	61 900,00	72 170,02	10 150,00
Totaux	3 451 737,89	3 518 262,89	3 762 475,63	3 516 077,16

1.1. Principales recettes de fonctionnement

La ville de Drocourt percevra en 2021 :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières et conventions de mise à disposition), sur rémunérations du personnel sous contrats aidés,
- Des produits des services, du domaine et vente diverses dont les produits de restauration scolaire,
- Les produits des impôts directs locaux.

Dans le respect des engagements pris par le Conseil municipal, les taux d'imposition communaux 2021 resteront identiques.

Le vote des taux des impôts locaux revêt une importance capitale alors que deux importantes réformes fiscales entrent en vigueur en 2021, il s'agit de se positionner dans un environnement économique incertain, marqué par la crise sanitaire, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réduction des impôts dits « de production » dans le cadre du plan de relance.

La commune de Drocourt étant membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) appliquant la Fiscalité Professionnelle Unique, elle ne doit se prononcer que sur les taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Non Bâties (TFPNB). Elle ne vote pas de taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont le produit est intégralement perçu par la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin.

La commune de Drocourt ne vote plus le taux de Taxe d'Habitation (TH) puisque cette imposition est remplacée par la TFPB du département. Le taux de TFPB de la commune sera égal à la somme des taux de TFPB de la commune (32.75%) et du département voté en 2020 (22.26%). Environ 20% des contribuables (les plus aisés) continueront de s'acquitter de leur TH avec un dégrèvement de 30% de leur cotisation en 2021. Les taux restent gelés à leur niveau 2019 jusqu'en 2022.

Le réforme de la fiscalité directe locale est neutre au niveau des recettes fiscales des communes. En effet, pour supprimer les écarts de produits générés par la réforme, un dispositif d'équilibrage est mis en place.

En 2021, pour chaque commune au titre d'une année de référence (2020), un « coefficient correcteur » est calculé. Ce coefficient permet de quantifier la différence constatée entre la perte de produit de TH et le produit supplémentaire résultant du transfert de la part départementale de FPB. Ce coefficient, calculé en 2021, sera propre à chaque commune et figé pour les années suivantes.

Il semble évident que la TFPB restera à terme la seule ressource fiscale mobilisable facilement par les collectivités. La division par deux des valeurs locatives servant au calcul de la taxe foncière et de la CFE des établissements industriels sera compensée par l'Etat. La question se pose de l'évolution de ces compensations dans le temps.

- 944 500 € d'attribution de compensation (AC). Il s'agit du transfert financier avec la CAHC en FPU. Il a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre la CAHC en FPU et la commune. L'AC est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Une fois fixée, l'AC est figée jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI informe chaque commune, avant le 15 février de chaque année, du montant

prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses reversements aux communes membres.

- 83 000 € de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Les communautés de communes et d'agglomération à taxe professionnelle unique peuvent mettre en place une DSC. C'est un reversement supplémentaire que peut effectuer l'EPCI à ses communes. C'est une dotation de fonctionnement dont l'esprit consiste à mettre en place une péréquation horizontale entre les communes membres. Son institution est soumise à la majorité des deux tiers des membres du conseil communautaire.
- Un versement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Celui-ci permet de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de la loi de finances pour 2010. Le reversement au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ». La diminution du prélèvement sur une collectivité devrait par conséquent conduire à un nouveau calcul des prélèvements et versements pour toutes les autres collectivités.
- 53 000 € de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- 38 000 € de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Les redevables de cette taxe sont les fournisseurs d'électricité. Elle est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure.
- Des droits de mutation comprenant les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière. Ils sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire. Au total le montant de cette taxe est égal à 0,715% du prix hors taxe d'achat du logement. Quand le transfert de propriété se fait à titre onéreux (vente, apport à société), les droits d'enregistrement sont appelés « droits de mutation à titre onéreux » (DMTO). Ils pèsent davantage sur les logements anciens. Pour l'immobilier neuf, seule une taxe de publicité foncière de 0,715% est prélevée sur le prix de vente hors taxes. Ce taux réduit de DMTO est réservé aux acquisitions soumises à la TVA (acquis en Vefa « sur plans » ou déjà construit auprès d'un promoteur immobilier). Ainsi, un appartement neuf achevé depuis moins de 5 ans vendu par un particulier (donc non soumis à TVA) est soumis au taux de taxe de publicité foncière au taux de droit commun.
- La dotation forfaitaire : composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), c'est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et la superficie.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population DGF	3 005	3 000	2 976	2 963	2 950	2 951
Dotation Globale de Fonctionnement	398 162	323 262	282 107	274 634	265 914	259 739
Dotation de Solidarité Rurale	33 765	35 483	37 644	39 245	39 293	39 967
TOTAL	431 927	358 745	319 751	313 879	305 207	299 706
n/n-1		-16,94%	-10,87%	-1,84%	-2,76%	-1,80%
					variation 2015 à 2020	-30,61%

- Des aides de la Caisse d'Allocations Familiales suite à la signature de conventions Contrat Enfance Jeunesse, Aides aux Temps Libres, Prestations de services,
- Des compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation.

1.2. Principales dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et principalement :

- Les frais de rémunération des personnels,
- Les dépenses d'entretien et de fourniture,
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité,
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, ...

Les dépenses de fonctionnement, hors charges courantes, prévues en 2021 sont caractérisées, par :

- La reliure de registres d'état civil et de délibérations : 2 250 €,
- Pas de versement de subvention de fonctionnement au CCAS en 2021 suite à la reprise des résultats du FPA,
- La mise en service et la maintenance d'un logiciel de réservation, facturation et paiement des services péri et extrascolaires : 17 400 €,
- La maintenance de l'infrastructure informatique communale : 18 300 €,
- La mise en place de la deuxième phase de vidéoprotection : 7 200 €,
- Le remplacement des blocs de secours et d'ambiance à l'Agora : 6 000 €,
- Des travaux sur les paratonnerres,

- Des peintures et travaux sur les volets de la Mairie,
- Des fournitures pour le fleurissement de la ville,
- L'élagage d'arbres en bordure de voies et hors bordure de voies,
- Le tronçonnage de trottoirs pour remplacement des goulottes,
- Une campagne de dératisation,
- La démolition de 3 maisons Rue Michel Bart,
- La maintenance des aires de jeux,
- Le remplacement de 10 tables au local jeunes,
- La confection d'un logo,
- Une nouvelle version du voyage des anciens, de la semaine bleue, des colis, de la fête des mères, ...
- Des subventions aux associations :

AMICALE NOTRE DAME LORETTE	75,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	146,00
	1 518,00
AMICALE RÉSIDENTS PARISIENNE	146,00
	0,00
ANCIENS COMBATTANTS	146,00
ASSOC CHIFFRES ET LETTRES	146,00
ASSOC DROCOURT POLOGNE	146,00
	0,00
ASSOC FESTIVE DELA PARISIENNE	146,00
CLUB LA JOIE DE VIVRE DROCOURT	146,00
	0,00
CYCLO DE DROCOURT	146,00
DON DU SANG	50,00
HARMONIE AVENIR	146,00
	9 412,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	45,00
JUDO CLUB	146,00
	1 500,00
PEP 62	100,00
SCLEROSES EN PLAQUES	50,00
SECOURS POPULAIRE	146,00
	0,00
UN ZEST D'ART	146,00

	400,00
USOD	146,00
	6 229,00
LES CREATIONS DE KAZ.WS	2 000,00
TOTAL	23 277,00

L'état d'urgence sanitaire résultant de l'épidémie de COVID-19 aura une incidence sur certaines dépenses qui ne pourront être réalisées en 2021.

2. Section d'investissement 2020

Chapitre	Dépenses					
	Total 2020	BP+DM 2020	Réalisé 2020	Reports	BP 2021	Total 2021
020 - Dépenses imprévues (investissement)	50 545,26	43 595,28	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	120 000,00	97 899,28	0,00	66 000,00	66 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	141 950,00	141 950,00	4 554,89	72 094,99	16 800,00	88 894,99
21 - Immobilisations corporelles	740 373,30	847 198,30	272 240,67	97 644,64	1 097 891,82	1 195 536,46
27 - Autres immobilisations financières	924,00	924,00	924,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	1 053 792,56	1 153 667,58	375 618,84	169 739,63	1 220 691,82	1 390 431,45
Variation BP2021/BP2020	31,95%					
Chapitre	Recettes					
	Total 2020	BP+DM 2020	Réalisé 2020	Reports	BP 2021	Total 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	693 478,96	693 478,96	693 478,96	0,00	662 224,43	662 224,43
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	81 883,24	0,00	0,00	80 849,22	80 849,22
024 - Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 913,60	65 265,38	65 265,38	0,00	60 457,80	60 457,80
10 - Dotations, fonds divers et réserves	228 000,00	232 600,00	237 869,33	0,00	493 000,00	493 000,00
13 - Subventions d'investissement	67 400,00	80 440,00	40 229,60	67 400,00	26 000,00	93 400,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	1 053 792,56	1 153 667,58	1 037 843,27	67 400,00	1 323 031,45	1 390 431,45

2.1. Principales recettes d'investissement

La ville de Drocourt percevra en 2021 :

- 1 082 224,43 € d'excédent 2020 reporté et d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement,
- 60 457,80 € d'amortissement des immobilisations,

- Une dotation au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des dépenses réalisées en 2019 estimée à 63 000 € ; le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement, c'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques,
- Le produit de la taxe d'aménagement estimé à 10 000 € ; c'est un impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que les pétitionnaires peuvent faire sur leur terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable),
- 93 400 € de subventions et plus précisément : 26 000 € de la part de la CAHC au titre du fonds de concours communautaire « éclairage public », 67 400 € de la part de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais au titre d'une subvention SEVE Suppression des Eclairages publics pour l'Environnement pour travaux de rénovation EP 2019-2020.

2.2. Principales dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 65 672.17 €.

Les principaux investissements prévus en 2021 sont les suivants :

ADMINISTRATION	Publication d'Avis d'Appel Public à la Concurrence (marchés publics en investissement)	5 000,00
AGORA	Remplacement de la téléalarme de l'ascenseur (kit complet alarme et téléphonie)_dépense urgente janvier 2021	2 100,00
	Toiture AGORA réserve	2 700,00
	Un lave-linge	400,00
	Mise aux normes du Système de Sécurité Incendie	22 300,00
ARRIEREPOSTE	Toiture ARRIEREPOSTE	4 100,00
CANTINEPALMA	Climatisation cantine PALMA	1 000,00
	Installation de fontaines à eau	2 400,00
CANTINEPARIS	Toiture CANTINE PARIS	580,00
	Installation de fontaines à eau	2 400,00
CIMETIERE	Cavernes	4 000,00
COM'MUNICIPALE	Signalétique (panneaux directionnels services, commerçants, artisans, ...) et enseignes de bâtiments	10 000,00
	Remplacement du panneau électronique face à la mairie et installation d'un 2è panneau à la parisienne	23 376,00
DOMAINE	Diagnostics amiante de tous les bâtiments	5 000,00
CURIE	Visiophone	1 800,00
DOLTO	Interphone	900,00

PRIN	Interphone	900,00
THOREZ	Toiture THOREZ préau	7 800,00
	Un interphone à chaque entrée	1 800,00
	Aménagement et réhabilitation de l'entrée de l'école THOREZ : aménagement de l'entrée et accessibilité PMR	84 000,00
	Aménagement et réhabilitation de l'entrée de l'école THOREZ : achat de barrières piétonnes et de barrières anti-passage véhicules	4 200,00
	Aménagement et réhabilitation de l'entrée de l'école THOREZ : enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public	10 440,00
ECOLEMUSIQUE	Instruments de musique en fonction des inscriptions et instruments manquants	3 500,00
	1 tablette pour l'école de musique	300,00
INFOTELECOM	Modernisation de la téléphonie des services communaux	18 800,00
	Câblage développement du wifi aux écoles	20 000,00
	Mise en service de la fibre	4 000,00
	Renouvellement annuel du parc informatique	8 000,00
	4 valises de 12 tablettes (2 pour chacune des 2 écoles) et autres matériels informatiques pour les écoles	48 000,00
MAIRIE	Isoloirs de vote en aluminium	3 500,00
SALLESAUSSEZ	Réhabilitation de la salle Salle Saussez : réhabilitation de la toiture	45 600,00
	Réhabilitation de la salle Salle Saussez : réhabilitation du bardage	60 000,00
	Réhabilitation de la salle Salle Saussez : remplacement des portes et fenêtres	22 920,00
	Réhabilitation de la salle Salle Saussez : mesures d'isolation acoustique	54 000,00
	Réhabilitation de la salle Salle Saussez : remplacement du système de chauffage	8 040,00
	Réhabilitation de la salle Salle Saussez : réalisation d'un parking et cheminement à destination des écoles	134 400,00
ST	Débroussailleuses, ...	7 000,00
	Une autolaveuse spéciale sol sportif	3 500,00
	20 tables pliantes	1 300,00
	2 tonnelles	2 650,00
	25 grilles d'exposition	2 100,00
STADEANTAL	Aménagement d'un terrain multisports	85 800,00
	Piste d'athlétisme	43 200,00
	Terrain de tennis	47 800,00
	Cheminement PMR	15 300,00
TECHNIQUES	Toiture bâtiment des services techniques	15 000,00
VEH	1 véhicule à acheter à la SAEMD : CLIO	5 000,00
	1 véhicule à acheter à la SAEMD : KANGOO	6 000,00
	1 tracteur	35 520,00
VOIRIE	Travaux de voirie (Rue Saussez, Cité Palma, ...)	200 000,00
	Matériels de sécurité véhicules et voiries, poubelles de voirie, panneaux	3 000,00
	Radar pédagogique Route d'Izel (produit des amendes de police 2019 perçu en 2020)	3 000,00

2.3. Emprunts

Objet	Prêteur	Montant du Contrat	Mois	Capital Restant Du Avant Echeance	Montant Capital Remboursé	Montant Intérêts versés	Montant Écheance
PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF ET DE L'EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE 2EME TRANCHE REALISE 2008_2007040	SCOP CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE	270 000,00	Décembre	70 319,47	22 338,85	3 410,49	25 749,34
FINANCEMENT OPERATIONS_1211880	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	Février	281 666,78	10 833,33	1 653,93	12 487,26
	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	Mai	270 833,45	10 833,33	1 538,31	12 371,64
	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	Août	260 000,12	10 833,33	2 665,00	13 498,33
	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	Novembre	249 166,79	10 833,33	2 553,96	13 387,29
Totaux					65 672,17	11 821,69	77 493,86